

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à 10 h 30
à l'Hôtel de Ville du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de
Capelton,
Canton de Hatley le 20 mars 2019**

Présences :

M. Vincent Gérin, maire Ayer's Cliff
M. Denis Ferland, maire Hatley
M. Martin Primeau, maire Canton de Hatley
Mme. Marcella Gerrish, conseillère North Hatley

Mme Kyanne Ste-Marie, d.g. de Canton de Hatley
M. Daniel Décary, d.g. de North Hatley
M. André Martel, d.g. de Hatley

ABSENCES: M. Justin Doyle, M. Jacques Demers, maire Sainte-Catherine-de-Hatley, Mme Christine Labelle, d.g. Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Kimball Smith, d.g. de Ayer's Cliff

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2019
- 5) Dépôt des états financiers 2018
- 6) Affectation du surplus accumulé plage
- 7) Mandat communication Le Wippi
- 8) Signataires pour le plan de financement 2019
- 9) Embauche d'un secrétaire-trésorier
- 10) Mandat de signature des comptes bancaires
- 11) Mandat instances gouvernementales
- 12) Programme d'échantillonnages 2019
- 13) Club de conservation Massawippi
- 14) Nomination des pilotes de la navette Massawippi
- 15) Transmission des données bancaires à InfoEstrie
- 16) Prochaines séances de la Régie du Parc
- 17) Liste des comptes à payer
- 18) Prochaine réunion
- 19) Divers
- 20) Clôture de l'assemblée

19-03-20.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président Monsieur Gérin constate le quorum à 11 h 40 et déclare la séance ouverte.

19-03-20.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

19-03-20.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 16 janvier 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.05

DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS 2018

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers 2018

19-03-20.06

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ PLAGE

ATTENDU QUE L'achat de la plage a été effectué par 4 des 5 municipalités participantes de la Régie.

ATTENDU QUE la plage a réalisé des surplus accumulés au cours des dernières années.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE La Régie du Parc Régional Massawippi souhaite affecté le surplus accumulé annuellement de la plage à un poste prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.07

MANDAT COMMUNICATION WIPPI

ATTENDU QUE le projet WIPPI nécessite la création d'outils de communication pour la saison 2019.

ATTENDU QUE la Régie souhaite se doter d'un plan de partenariats et de commandites dans le cadre du projet navette Le Wippi.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE la Régie mandate la firme Symposium dans la création d'outils de communication et l'implantation d'un plan de financement pour le projet Wippi et ce pour une somme de 4250 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.08

SIGNATAIRES POUR LE PLAN DE FINANCEMENT 2019

ATTENDU QUE la Régie souhaite implanter un plan de financement et de dans le cadre du projet navette Le Wippi.

ATTENDU QUE des représentants du Parc devront signer des contrats de ventes au nom de la Régie du Parc dans le cadre de ces ententes.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la Régie mandate M. Justin Doyle, M. Robert Côté et Mme Maitée Cantin à signer pour et au nom du Parc des ententes relatives au plan de commandites du Wippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.09

EMBAUCHE D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE Madame Kyanne Ste-Marie se retire du poste de secrétaire-trésorière de la Régie du Parc Régional Massawippi;

ATTENDU QUE la Régie du Parc Régional Massawippi désire embaucher un secrétaire-trésorier, sur une base de 15 heures par semaine;

ATTENDU QUE Justin Doyle, inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Hatley, est intéressé par ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND
ET RÉSOLU**

QUE Justin Doyle soit engagé par la Régie du Parc Régional Massawippi pour occuper le poste de secrétaire-trésorier à raison de 15 heures/semaine en date du 20 mars 2019;

QUE le salaire soit payé par la Municipalité de Hatley au nom de la Régie, et refacturé sur une base régulière à la Régie;

QUE dès l'embauche, le salaire du secrétaire-trésorier soit identique au salaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à la Municipalité de Hatley;

QUE la Régie se réserve le droit d'indexer le salaire, indépendamment du salaire horaire fixé par la Municipalité de Hatley;

QUE les bénéfices marginaux soient identiques à ceux offerts par la Municipalité de Hatley, au prorata de la tâche;

QUE le Président de la Régie, Monsieur Vincent Gérin, soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail liant Justin Doyle et la Régie du Parc Régional;

QUE une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Hatley.

MADAME MARCELLA GERRISH S'OPPOSE À CETTE RÉOLUTION EN SOULEVANT LE MANQUE DE TRANSPARENCE DANS LE PROCESSUS D'EMBAUCHE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

19-03-20.10

MANDAT DE SIGNATURE DES COMPTES BANCAIRES

ATTENDU QUE la nomination de Monsieur Justin Boyle au poste de secrétaire-trésorier de la Régie;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la Régie mandate Monsieur Justin Boyle, secrétaire-trésorier, ainsi que Monsieur Vincent Gérin, président, à signer pour et au nom de la Régie tous les documents et effets bancaires nécessaires pour la bonne et saine gestion de la Régie.

ET RÉSOLU QUE la Régie mandate Monsieur Justin Boyle à être l'administrateur principal de l'application ACCES D Affaires Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.11

MANDAT INSTANCES GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer une personne autorisée à représenter la Régie du Parc Régional Massawippi auprès de Revenu Québec, de l'Agence du Revenu du Canada, de ClicSEQUR et de toute autre instance gouvernementale;

ATTENDU QUE la Régie du Parc Régional Massawippi porte le numéro d'identification 1214920707 et le numéro d'entreprise du Québec 8831858814;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND
ET RÉSOLU**

QUE M. Justin Doyle soit autorisé à représenter la Régie du Parc Régional Massawippi auprès de Revenu Québec, de l'Agence du Revenu du Canada et de toute autre instance gouvernementale;

QUE la Régie du Parc Régional Massawippi autorise Revenu Québec, de l'Agence du Revenu du Canada et toute autre instance gouvernementale à lui transmettre les renseignements confidentiels au dossier;

QUE la Régie du Parc Régional Massawippi nomme M. Justin Boyle à titre de responsable des services électroniques auprès de clicSÉQR, Revenu Québec et toute autre instance gouvernementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.12

PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGES 2019

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog propose des stations à échantillonner dans le cadre du programme d'échantillonnage de la MRC;

ATTENDU QUE les stations à échantillonner pour l'été 2019 sont

- Tomifobia
- McConnell
- Brook
- Pont Couvert

ATTENDU QUE les coûts d'analyse s'élèvent à environ 300\$/station, soit 1200 \$ pour les stations proposées.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi autorise la MRC à prélever le montant prévu dans le budget de la patrouille nautique.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi autorise la MRC à solliciter la collaboration de Bleu Massawippi afin d'effectuer les prélèvements;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU que la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte la campagne d'échantillonnage prévue pour l'année 2019 au montant de 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.13

CLUB DE CONSERVATION MASSAWIPPI

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi est favorable à l'ensemencement de ouananiches dans le lac Massawippi;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la Régie du Parc régional Massawippi appuie la demande du Club de Conservation du lac Massawippi dans sa demande d'ensemencement de ouananiches dans le lac Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.14

NOMINATION DES PILOTES DE LA NAVETTE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE Le projet de navette Wippi sur le lac Massawippi nécessite l'embauche de pilote formés et reconnus par l'Institut Maritime du Québec.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU DE NOMMER les pilotes de la navette Massawippi pour la saison 2019 : M. Robert Côté et Mme Marilou Quessy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.15

TRANSMISSION DES DONNÉES BANCAIRES À INFOESTRIE

ATTENDU le mandat de mise sur pied d'un système de réservation électronique de la navette Massawippi;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE la Régie autorise la transmission à InfoEstrie des données bancaires nécessaires au fonctionnement du système.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.16

PROCHAINES SÉANCES DE LA RÉGIE DU PARC

ATTENDU QUE les bureaux du secrétaire-trésorier de la Régie du Parc sont situés à Hatley

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARCELLA GERRISH**

ET RÉSOLU QUE les prochaines séances de travail et de consultation publique de la Régie du Parc aient lieu à l'hôtel de ville de Hatley situé au 2100 route 143 à Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.17

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

| LES CHÈQUES FOURNISSEURS | MONTANT |
|---------------------------------|----------------|
| 201900003 à 201900016 | 63 950,91 \$ |

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier procède au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-20.18

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera le 15 mai 2019 au 2100 route 143 à Hatley.

19-03-20.19

DIVERS

19-03-20.20

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Denis Ferland propose la clôture de la séance à 12 h 00.

Je, Vincent Gérin, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Gérin
Président

Kyanne Ste-Marie
Secrétaire d'assemblée